

extrait du n° 140 bis. 09/91 82^e année.
 ste' des lettres, sciences et arts du saumurois.

LA BULLE DU PAPE JEAN XVIII, AVRIL 1004.

Archives Départementales de Maine-et-Loire, H 1837-I.
 (Analyse du texte latin par P. Gourdin)

Jean XVIII (1) écrit à Robert, abbé de Saint-Florent de Saumur (2) pour lui confirmer les privilèges qu'il accorde à son monastère, car celui-ci a été construit par Charlemagne au Mont-Glonne (3) et doté de vastes possessions par Louis-le-Pieux, avec franchise d'impôt et de tout droit prélevé par l'évêque, cela à la prière de la reine Berthe (4) et de ses fils Thibaud et Eudes (5) Si quelqu'un (sous-entendu le comte d'Angers) tente donc de s'approprier les possessions de Saint-Florent, qu'il soit damné ou frappé d'anathème.

Quand au nouveau monastère de Saint-Florent, bâti dans l'enceinte du château de Saumur par le noble comte de Blois, Thibaud (6) le pape statua qu'il restera sous la juridiction et protection des successeurs et héritiers de Thibaud et de Eudes. Voici les privilèges qu'il accorde: si quelqu'un tente de s'emparer de ce monastère de Saumur, qu'il soit anathème; que l'évêque d'Angers n'exige aucune somme d'argent pour la collation des ordres sacrés (7); si l'évêque d'Angers prononce une sentence d'excommunication (contre le comte de Blois, possesseur de Saumur), qu'il soit néanmoins possible aux moines de célébrer la messe et de rendre un culte aux reliques; si les abbés de Saint-Florent sont l'objet d'accusations, qu'ils puissent se défendre devant un tribunal composé de deux ou trois évêques; que les moines jouissent paisiblement de leurs biens, à savoir:

- le fiscus Lentiniacus (8), avec l'église Sainte-Marie et les chapelles qui en dépendent, Saint-Hilaire, Saint-Vincent, et tout ce qu'ils ont dans l'enceinte du château et dans le fisc;
- la ferme de Distré, avec l'église Saint-Julien;
- la propriété des Ulmes, avec la chapelle Saint-Vincent et l'église [Saint-Pierre] de Meigné et ses terres;
- la ferme de Chavais, avec Denezé et l'église [Saint-Jean-Baptiste];
- la propriété et le château-fort de Chênehutte, avec l'église Saint-Pierre et les chapelles Saint-Jean, Saint-André, Saint-Lambert et les terres;
- la ferme d'Allonnes, avec l'église Saint-Jean et Saint-Doucillin et les terres;
- la ferme de Méron, avec l'église Saint-Césaire et les terres.

Le pape porte toutes ces choses à la connaissance des fidèles, afin que ceux qui tenteront de les contester et de causer préjudice soient anathémisés et exposés au feu et aux supplices du diable et de ses démons éternels, tandis que ceux qui les observeront pieusement seront bénis, touchés par la grâce de Dieu et promis à la vie éternelle.

Cette bulle a été écrite de la main de Georges, notaire-secrétaire de la Sainte Eglise romaine, en avril 1004.

*
 * *

L'original de la lettre de Jean XVIII est perdu, à moins que ce soit le parchemin conservé aux Archives Départementales de Maine-et-Loire, sous la cote H 1837 - I.

En tout cas, cette bulle parut si importante, que les moines de Saint-Florent en firent plusieurs copies et l'on en conserve au moins sept. Les abbés en demandèrent aussi confirmation aux papes Calixte II, Innocent II, Adrien IV et Alexandre III, c'est-à-dire, pendant tout le 12e siècle.

Les critiques modernes ne sont pas d'accord sur son authenticité. Arthur Giry la suspecte d'altération (nous avons signalé qu'un privilège a été ajouté sur une copie), sinon de falsification complète: elle porte notamment la formule perpetuum vale, qui s'éloigne des formules utilisées à cette époque. Marc Saché insiste sur la copie falsifiée qui renferme des fautes grossières, des corrections et des ratures, faisant douter de sa concordance avec l'original. Enfin Jean-François Lemarignier pense qu'elle ne date pas de 1004, mais qu'elle fut probablement fabriquée entre 1026 et 1044, pour lutter contre les menaces de Foulque Néra, comte d'Angers.

Par contre, les savants germaniques comme Jaffé en 1885 et Ramackers en 1956 la publient dans leurs recueils de lettres des papes et la considèrent implicitement comme authentique.

(1) Jean XVIII, pape depuis le 25 décembre 1003 jusqu'au 12 juin 1005.

(2) Robert, abbé de Saint-Florent, de 986 à 1011.

(3) Aujourd'hui Saint-Florent-le Vieil.

(4) Bertine, veuve de Thibaud-le-Tricheur, comte de Blois, remariée à Robert, roi de France, et répudiée pour cause de consanguinité, porta le titre de reine plusieurs années après sa répudiation.

(5) Thibaud II, comte de Blois et évêque de Chartres, de 995 à 1004; Etude II, comte de Blois, de 995 à 1037.

(6) Thibaud-le-Tricheur, comte de Blois, avait accueilli les moines et les reliques de Saint Florent dans l'enceinte de son château de Saumur, vers 950.

(7) Ce privilège fut ajouté frauduleusement sur une copie.

(8) Un fief était une ferme ou un groupe d'exploitations agricoles appartenant à l'Empereur.

PIERRE DE SAUMUR, 1110.

a) D'après l' Histoire littéraire de la France par des religieux bénédictins de la congrégation de S.-Maur, tome VIII, 1747, pp. 595-597.

Il faut placer tout à la fin de ce siècle [11e siècle], par les raisons qu'on va voir, un Pierre moine de S.-Florent de Saumur, et curé de la ville; car il arrivait souvent que les cures fussent alors desservies par des moines. Pierre s'est fait connaître à la postérité par un écrit, qu'il fit sur les bruits fâcheux qu'on faisait courir de son temps, contre la réputation du B. Robert d'Arbrisselles. Trop crédule dans ces sortes de discours, qu'on ne devoit croire que sur des preuves certaines, et peut-être trop facile à s'en alarmer, il prit le parti d'en écrire, soit à Robert même, comme firent Marbode Evêque de Rennes et Geoffroi abbé de Vendôme, soit à une tierce personne. L'écrit de Pierre avoit subsisté jusqu'au dernier siècle inclusivement. Alors le P. Vignier de l'Oratoire, qui en étoit en possession, comme de tant d'autres monuments anciens, eut la complaisance de le supprimer, à la prière de Jeanne de Bourbon, abbesse de Fontevraud. C'est ce que M. Ménage atteste avoir appris de MM. d'Héronval, de Saint-Beuve et de Dom Luc d'Achéry, auxquels le P. Vignier l'avoit avoué lui-même. M. Bayle, ou ceux qui ont augmenté son Dictionnaire après lui,

n'ont pas manqué d'y insérer cet endroit de l'histoire de Sablé, et d'y faire des gloses assorties à leur génie.

Mais après tout, pourquoi supprimer cet écrit de Pierre de Saumur ? Disoit-il quelque chose de plus, que ceux de Marbode et de Geoffroi de Vendôme ? On le feroit croire par cette suppression. Il y a néanmoins toute apparence qu'il n'avoit point d'autre fondement que les deux autres: c'est-à-dire les discours vagues du vulgaire, qui est toujours plus porté à croire le mal que le bien. Ainsi l'on n'en auroit pu rien tirer de désavantageux contre le B. Robert. C'est ce qu'un écrivain savant et poli a montré dans une Dissertation apologétique en faveur de ce pieux fondateur de l'ordre de Fontevraud. Qu'il nous soit cependant permis, sans prétendre rien diminuer du mérite de cette apologie, qui a été fort bien reçue du public, de faire observer, que son auteur impute à Pierre de Saumur un motif également faux et contraire à la charité. Circonstance qu'il importe d'éclaircir: et nous parviendrons mieux par là à faire voir, en quel temps précis Pierre écrivit.

Le dissertateur suppose, qu'il le fit par un esprit de pique et d'animosité, en conséquence du différend qui s'éleva entre son monastère et le B. Robert, au sujet du lieu où fut fondée l'abbaye de Fontevraud. Mais c'est ce qui ne se peut soutenir, et en voici la raison sans réplique. Cette fondation ne se fit qu'en 1101, ou tout au plus tôt l'année précédente; et le différend à ce sujet ne put naître plus tôt. Or l'écrit de Pierre de Saumur avoit précédé cette date, au moins de deux ans. Ce ne fut en effet que dans le cours des missions de Robert, qui les commença dès les premiers mois de l'année 1096, que les langues médissantes attaquèrent sa réputation. A mesure qu'il convertissoit des femmes et des filles, plusieurs s'attachoient à lui; et il souffrit qu'elles les suivissent. Voilà l'origine, et la vraie occasion des bruits fâcheux qui coururent contre ce zélé prédicateur; et ce fut en ce temps-là que Marbode de Rennes et l'abbé de Vendôme lui écrivirent leurs lettres, comme il paroit en particulier par celle de Marbode. Il y a d'autant moins lieu de douter, que ce fut aussi au même temps qu'écrivit Pierre de Saumur, qu'il est plus certain, qu'aussitôt que le B. Robert se fut retiré à Fontevraud, tous ces faux bruits tombèrent; et tout le monde conquit de la vénération pour le serviteur de Dieu. Comment donc Pierre de Saumur, qui étoit plus à portée d'en être instruit, qu'une infinité d'autres, n'étant qu'à trois petites lieues de Fontevraud, auroit-il osé écrire des choses qui étoient alors reconnues pour fausses, et démenties par une conduite, non seulement irréprochable, mais encore digne de respect et de vénération.

Il est au contraire à présumer, que le curé de Saumur entra dès lors, à l'égard du B. Robert d'Arbrisselles, dans les mêmes sentiments que l'abbé de Vendôme: c'est-à-dire qu'ils devinrent l'un et l'autre ses amis, et augmentèrent le nombre de ses partisans. L'auteur de la Dissertation apologétique nous en fournit lui-même des preuves, en parlant de l'estime singulière que le jeune Suger, depuis abbé de S.-Denis, prit pour le B. Robert, au monastère de S.-Florent de Saumur, où il faisoit ses études dès 1100. Quant à Geoffroi de Vendôme, il ne faut que lire la vingt-quatrième et la vingt-sixième lettre de son premier livre, pour se convaincre de son estime et de son attachement pour Fontevraud.

b) D'après Dom Liron, Bibliothèque d'Anjou, Nantes, 1897, p. 50 (J.C. Sueur)

Ann. 1110 - Pierre de Saumur étoit né apparemment dans cette ville. Il prit l'habit de S. Benoist et fit profession dans l'abbaye de S. Florent, qui n'en est pas fort éloignée, et qui étoit alors très-florissante.